



RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DE L'OHI POUR LA PERIODE

2021 - 2023

PROGRAMME DE TRAVAIL I

Affaires générales

PROGRAMME DE TRAVAIL 1

AFFAIRES GENERALES

Le programme 1 couvre la prestation des services fournis par le Secrétariat de l'OHI et, par l'intermédiaire du Secrétaire général et des Directeurs, la gestion et la promotion des relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales. Le programme de travail 1 est dirigé principalement par le Secrétaire général. Il fait partie intégrante de la réalisation de toutes les orientations stratégiques, certaines directement, d'autres indirectement.

- Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions pertinentes
- Elément 1.2 Gestion de l'information
- Elément 1.3 Relations publiques et promotion
- Elément 1.4 Programme de travail et budget, plan stratégique et suivi des performances
- Elément 1.5 Services de Secrétariat
- Elément 1.6 Conseil et Assemblée de l'OHI

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions pertinentes

Introduction

1. Cet élément couvre la liaison et la coopération entre l'OHI et d'autres organisations internationales - en particulier celles avec lesquelles l'OHI a une relation ou un accord officiel, comme les organisations intergouvernementales sœurs et d'autres organisations internationales qui sont concernées par l'hydrographie et les informations et services géospatiaux maritimes. Une liste complète des visites et des détails sur la participation aux réunions a été fournie dans les rapports mensuels succincts des réunions et dans le rapport annuel de l'OHI. Le plus souvent, l'OHI était représenté par le Secrétaire général, par un Directeur ou par un adjoint aux Directeurs. Dans plusieurs cas, des représentants des Etats membres ont également participé aux mêmes réunions en représentant leur propre pays à l'appui des thèmes de l'OHI.
2. Les faits marquants résultant de la coopération avec les organisations concernées pendant la période couverte par le présent compte rendu sont décrits ci-après. Toutes les activités présentées ici doivent être comprises dans le contexte des contraintes limitatives de toutes les activités de collaboration internationale provoquées par la pandémie de COVID.

Maintenir les relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco.

3. Tout au long de la période considérée, des communications régulières et fructueuses ont été entretenues avec le Gouvernement monégasque, en particulier avec le Département des relations extérieures et de la coopération. Grâce aux procédures de collaboration établies, l'adhésion de cinq nouveaux Etats membres a été gérée avec succès au cours de la période considérée, à savoir le Liban, le Kenya, l'Irak, l'Angola et l'Albanie. La République démocratique du Congo et la République de Vanuatu ont été réintégrées en tant que membres à part entière.
4. Après vingt-cinq ans de présence du Secrétariat au quai Antoine 1er, le Gouvernement de Monaco a généreusement financé une rénovation complète de son entrée principale au rez-de-chaussée et de sa réception au Secrétariat. Le nouveau design intérieur procure une ambiance agréable et moderne et est en harmonie avec les couleurs de l'identité visuelle de l'OHI.
5. Le point culminant de cette période inter-assemblée a sans aucun doute été l'événement phare des célébrations du 100^{ème} anniversaire de la création de l'OHI le 21 juin 2021. Le Secrétariat a bénéficié d'un soutien remarquable de la part de tous les organes concernés du gouvernement de Monaco pour le bon déroulement de toutes ces activités.
6. Son Excellence Madame Isabelle Picco, Représentante permanente du Gouvernement de Monaco auprès des Nations Unies, a prêté une assistance précieuse au Secrétaire général lors de sa participation à des réunions au siège des Nations Unies.

Maintenir les relations avec la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA).

7. L'OHI est un expert invité à la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) qui est une réunion diplomatique permanente qui se réunit chaque année pour examiner les mesures, les décisions et les résolutions visant à appliquer les principes du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement et à fournir des règlements et des

directives pour la gestion de la zone du Traité sur l'Antarctique. L'OHI a été représentée à toutes les réunions au cours de la période examinée.

8. En 2019, la RCTA a mis à jour sa résolution sur la cartographie hydrographique des eaux de l'Antarctique. La résolution a fourni un message clair pour donner la priorité à l'examen des dépôts de données bathymétriques existants et à la collecte de nouvelles données bathymétriques dans la région antarctique en encourageant les bâtiments de leurs programmes nationaux et les autres bâtiments, y compris les bâtiments non gouvernementaux, le cas échéant, à :
- Examiner les dépôts de données bathymétriques existants afin de les inclure, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Service hydrographique national, dans le DCDB de l'OHI.
 - Entreprendre la collecte de données hydrographiques et bathymétriques lors de tous leurs voyages en Antarctique, dans la mesure du possible.
 - Utiliser les directives de l'OHI le cas échéant, y compris la *publication B-12 de l'OHI - Document d'orientation sur la bathymétrie participative*.
 - Partager toutes les données recueillies avec le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Service hydrographique national.
9. La résolution encourage également la coopération entre les institutions de recherche nationales et les institutions/autorités de cartographie sur les levés hydrographiques et la cartographie dans la région de l'Antarctique, afin d'assurer l'utilisation des directives de base sur les levés hydrographiques, pour garantir la plus grande valeur des données collectées en vue d'une (ré)utilisation la plus large possible et pour recommander aux Parties de s'efforcer de trouver des ressources supplémentaires permettant d'améliorer les levés hydrographiques et la cartographie dans la région de l'Antarctique. Comme cela répond pleinement à l'intention de la Commission hydrographique de l'Antarctique, cet organisme s'efforce de se réunir dos à dos avec les conférences de la RCTA, comme cela a été fait à Berlin en mai 2022, afin de rétablir certains liens de partenariat traditionnels qui avaient été interrompus en raison des contraintes du COVID.

Maintenir les relations avec le Comité international radio maritime (CIRM).

10. Un atelier CIRM sur la S-100 et le futur des ECDIS a eu lieu, en ligne, en avril 2021. Soixante-neuf personnes ont participé à cet atelier, dont des membres du CIRM et de l'OHI et des représentants d'organisations externes ayant un intérêt actif dans la mise en œuvre de la S-100. Le but de l'atelier était de réunir les membres du CIRM et les parties prenantes externes afin de débattre de tous les aspects techniques liés à l'introduction du soutien pour la S-100 dans les ECDIS, et l'objectif était d'identifier et de mettre en lumière certaines inconnues associées. Quatre sessions de discussion individuelles ont été déposées, chacune étant animée par un expert en la matière, issu de la communauté de développement des normes de l'OHI. Chaque session a donné lieu à de nombreux débats, avec de nombreux échanges entre les intervenants et les participants, ainsi qu'entre les membres du CIRM et les non-membres, couvrant tous les aspects de la mise en œuvre de la S-100, notamment :
- les délais associés à la couverture en ENC S-101 et à leur utilisation dans les ECDIS ;
 - la nature et la portée des modifications apportées aux normes, dont la norme MSC.232(82) et la norme IEC 61174 ;

- un ajustement dynamique des données cartographiques à l'aide de spécifications de produits non basées sur la norme ENC S-100 ;
 - l'impact potentiel de la S-100 sur la formation des utilisateurs, le matériel ECDIS et l'utilisation des données ;
 - la définition des SENC et le rôle de la fourniture de SENC dans les ECDIS S-100;
 - la possibilité de rencontrer des « anomalies » S-101.
11. Le CIRM était représenté dans le groupe de rédaction de l'OHI qui a produit les projets d'amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS (MSC232(82)) et a rejoint l'OHI en tant que coparrain pour la soumission à l'OMI en juin 2022.

Maintenir les relations avec les initiatives de l'Union européenne (telles que INSPIRE et EMODnet).

12. Le 6 mai 2022, la Commission européenne et l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ont célébré le dixième anniversaire du protocole d'accord entre les deux organisations au siège de la DG Mare de l'Union européenne. Le Commissaire européen pour l'environnement, les océans et la pêche - M. Virginijus Sinkevičius et des représentants des directions générales de l'Union européenne ont assisté à l'événement, tandis que pour l'OHI, le Directeur Luigi Sinapi et les représentants de douze Services hydrographiques européens étaient présents. Les participants ont souligné les résultats obtenus en 10 ans de coopération fructueuse entre les deux organisations, grâce à l'engagement des Services hydrographiques européens et du Groupe de travail du réseau OHI-UE, ainsi que l'impact des initiatives de l'UE dans le domaine de l'hydrographie. L'IENWG, qui a été créé pour la mise en œuvre du MoU, identifie les activités et les processus de l'UE sur les questions présentant un intérêt pour les Services hydrographiques (SH).
13. Les relations avec l'UE ont bien progressé au cours de la période considérée, en particulier grâce au développement du projet de cartographie côtière en relation avec le portail de bathymétrie du Réseau européen d'observations et de données du milieu marin (EMODnet), qui est devenu la principale source de données bathymétriques des bassins maritimes européens incorporées dans le maillage mondial de la GEBCO.
14. Un autre exemple positif de collaboration a été le One Ocean Summit organisé sous la présidence française du Conseil de l'UE en février 2022. Le Secrétaire général a participé au débat : Les besoins critiques en matière de connaissances océaniques pour une gestion durable des océans.

Maintenir les relations avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

15. L'AISM a entamé les démarches pour devenir une organisation intergouvernementale similaire à l'OHI, et - en attendant que le nombre minimum de ratifications par les États soit atteint - a résolument intensifié sa collaboration avec l'OHI, dans deux directions principales : Le renforcement des capacités et le développement de produits S-2xx basés sur le modèle universel de données hydrographiques S-100 de l'OHI, sous sa propre direction.
16. L'AISM poursuit le développement des produits S-2xx relatifs aux aides à la navigation (AN), aux services de trafic maritime (STM), aux systèmes de positionnement, aux systèmes de communication, aux AIS, aux ASM et aux VDES. Il convient de mentionner la S-201, qui représente la méthode normalisée d'échange d'informations sur les AN entre les phares, les autorités, les Services hydrographiques et les organisations connexes. Le produit contient les positions, les propriétés, le statut opérationnel et les commentaires généraux relatifs à un AN.

17. Dans le secteur du renforcement des capacités, la coopération a été marquée par la participation à de nombreuses réunions des Commissions hydrographiques régionales de l'OHI et par la planification et la réalisation de visites techniques conjointes dans les pays qui ont besoin d'un soutien plus important pour le développement des capacités hydrographiques et dans les secteurs des aides à la navigation.

Maintenir les relations avec la Commission électrotechnique internationale (IEC)

18. L'IEC/TC80 prépare des normes pour les équipements et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes faisant appel à des techniques de traitement des données électrotechniques, électroniques, électroacoustiques et électro-optiques. Les normes du TC80 sont largement utilisées par les administrations pour l'homologation des équipements, ce qui constitue une exigence réglementaire en vertu de la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'OMI. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est un membre de liaison de l'IEC/TC80 et participe à ses groupes de travail pour le développement et la tenue à jour des normes.
19. Au sein du TC80, le MT7 est chargé de tenir à jour la norme d'essai IEC 61174 pour les ECDIS. Cette norme est basée sur la résolution MSC 232(82) de l'OMI et les normes ECDIS S-52, S-57, S-63 et S-64 de l'OHI. La 4^{ème} édition actuelle de l'IEC 61174 a été publiée en août 2015. La plénière a conclu qu'il y avait de bonnes raisons d'envisager une révision de l'IEC 61174 et, compte tenu des délais, de commencer les travaux en juillet 2022, en prenant note de l'approbation des normes de fonctionnement ECDIS modifiées lors de la 9^{ème} session du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) en juin 2022.
20. L'IEC était représentée dans le groupe de rédaction de l'OHI qui a produit les projets d'amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS (MSC232(82)).

Maintenir les relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI).

21. L'OHI s'est engagée à soumettre au NCSR9 de l'OMI des projets d'amendements aux normes de fonctionnement de l'ECDIS (MSC.232(82)) pour examen par le sous-comité. L'initiative de l'OHI comprenait une collaboration avec les Etats membres et les organisations internationales (CIRM, IEC et INTERTANKO) pour la préparation des amendements proposés à la résolution MSC.232(82). Les amendements proposés au NCSR ont été soumis par l'OHI avec le CIRM et INTERTANKO comme co-sponsors. Le NCSR9 a avalisé les normes de fonctionnement révisées des ECDIS en juin 2022 et les a soumises au MSC106 de l'OMI aux fins d'adoption. Le 11 novembre 2022, le MSC106 a adopté la résolution sur les normes de fonctionnement des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS), faisant ainsi de l'utilisation de la S-100 et de ses produits connexes une réalité pour améliorer la sécurité de la navigation. L'utilisation des ECDIS S-100 sera légale après le 1er janvier 2026, avec une phase de transition jusqu'au 1er janvier 2029, date à laquelle tous les nouveaux systèmes devront être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS (MSC 530(106)). Le Comité a invité l'OHI à tenir l'OMI informée du processus d'élaboration de la norme-cadre S-100 de l'OHI.
22. L'approbation finale de l'OMI marque la finalisation d'un processus qui aura duré une année, afin que le concept S-100 de l'OHI devienne partie intégrante du cadre réglementaire de l'OMI pour la navigation internationale. Son importance stratégique est incontestable. Cette décision souligne le rôle instrumental de l'OHI comme partenaire de l'OMI dans l'intégration des éléments hydrographiques dans la prochaine phase de numérisation du transport

maritime. Il est essentiel que la technologie ECDIS soit perfectionnée pour que la navigation autonome et l'optimisation des routes puissent progresser dans le sens de la navigation verte et de l'économie bleue.

Maintenir les relations avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

23. Les relations entre l'OHI et la COI se sont considérablement renforcées depuis 2021, avec le lancement de la plus importante initiative jamais prise par les Nations Unies en faveur des océans : la Décennie des sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). C'est la COI/UNESCO qui assure la coordination générale de ce vaste programme qui couvre tous les domaines scientifiques liés à l'océan.
24. Dans le cadre de cette initiative, l'OHI et la COI reconnaissent pleinement la valeur stratégique et opérationnelle du programme GEBCO au niveau mondial, pour une meilleure compréhension du milieu marin et de sa dynamique interne.
25. Sur la base de cette compréhension commune, la collaboration entre l'OHI et la COI s'est considérablement améliorée, notamment dans la gestion - en tant qu'organisations mères - du programme GEBCO, par le biais de son Comité directeur et de ses sous-comités. Concrètement, l'OHI et la COI ont décidé d'engager un examen de la gouvernance de la GEBCO par le biais d'un groupe de travail géré directement par des représentants des deux organisations et avec l'aide de conseillers externes, dans le but de présenter les premiers résultats aux Assemblées des deux organisations au cours de l'année 2023.
26. Un prochain thème abordé dans le cadre de la Décennie pour les océans est celui du *Jumeau numérique de l'océan*. Le Secrétariat a souligné à plusieurs reprises les compétences de l'OHI en matière de normalisation intersectorielle des produits de données maritimes et continuera à s'efforcer de faire accepter l'approche S-100 dans le domaine océanographique.

Maintenir les relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

27. L'OHI est un membre de liaison de classe A du comité technique 211 de l'ISO (ISO/TC211) et a contribué au développement de la série 19100 de normes et de spécifications techniques pour l'information géospatiale. Ces normes ISO ont été utilisées pour le développement du modèle universel de données hydrographiques de la S-100 - OHI, du registre d'information géospatiale (GI) de l'OHI et des spécifications de produits basés sur la S-100.
28. L'ISO/TC 211 a tenu ses 51^{ème}, 52^{ème} et 53^{ème} réunions en format virtuel. Plus de cent participants de trente pays et d'organisations de liaison ont assisté à ces réunions ; une vingtaine de groupes de travail et de groupes consultatifs se sont réunis ; des séminaires ouverts ont abordé les données géospatiales dans divers domaines et ont été très suivis ; la session plénière a été suivie par plus de quatre-vingt-dix délégués. Une attention particulière a été accordée à la collaboration entre les deux organismes de normalisation reconnus au niveau international que sont l'ISO et l'OHI, au sujet du cadre S-100 de l'OHI, qui constitue la mise en œuvre la plus importante de la série ISO 19000 de normes géospatiales pour les questions hydrographiques, maritimes et autres.
29. Depuis lors, l'OHI et l'ISO ont convenu par un MoU de reconnaissance mutuelle et de coopération entre les deux organisations de continuer à développer des normes contemporaines pertinentes et d'éviter la duplication des efforts. Afin d'éviter cette dernière, les deux organisations sont en partenariat avec l'Open Geospatial Consortium OGC. L'OGC représente l'industrie des logiciels de géoinformation et coordonne la fourniture et la

présentation de produits de données basés sur la S-100 par le biais de services Web et d'autres moyens numériques contemporains.

Maintenir les relations avec les organisations des Nations Unies (NU) basées à New York

30. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a progressivement rehaussé le profil de l'OHI dans plusieurs organes des Nations Unies.

UN-GGIM

31. Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). L'UN-GGIM rend compte à l'Assemblée des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). L'objectif principal de l'UN-GGIM est de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement du programme de développement de la gestion mondiale de l'information géospatiale et de promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale pour relever les principaux défis mondiaux.
32. Le Secrétariat a représenté l'OHI aux réunions annuelles de l'UN-GGIM et à plusieurs de ses forums intersessions de haut niveau, ainsi qu'aux manifestations parallèles et aux ateliers.
33. Le Secrétariat de l'OHI a rédigé conjointement avec l'ISO/TC 211 et l'Open Geospatial Consortium une révision clé du Guide de l'UN-GGIM sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale (« le Guide »). L'objectif du Guide est de « fournir des renseignements détaillés sur les normes et les bonnes pratiques nécessaires pour établir et maintenir des systèmes de gestion de l'information géospatiale qui sont compatibles et interopérables avec d'autres systèmes au sein des organisations et entre elles. Le Guide souligne également l'importance des normes pour faciliter l'application des principes de données FAIR (*Facilement trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable*) - promouvoir l'amélioration de l'élaboration des politiques, de la prise de décision et de l'efficacité des gouvernements dans le traitement des principaux sujets sociaux, économiques et environnementaux, y compris la réalisation des objectifs de développement durable » et est disponible sous forme de document en ligne vivant.

Division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU (UN-DOALOS)

34. Le Secrétariat a fourni à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU la contribution de l'OHI au rapport annuel du Secrétaire général des NU à l'Assemblée générale des NU sur les océans et le droit de la mer. La liaison a également été maintenue par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLLOS) OHI-AIG. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a obtenu un appui grâce à l'élaboration de la spécification de produit basée sur la S-100 pour les limites et frontières maritimes (S-121) afin d'établir le format recommandé aux Etats pour déposer des données à l'appui des limites et frontières maritimes auprès des Nations Unies conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM).

UN-OICP

35. Le Secrétaire général a participé au Processus consultatif informel ouvert à tous (OICP) sur les océans et le droit de la mer au siège des NU à New York, contribuant à la session sur l'observation des océans en juin 2022. Sa présentation sur *la cartographie des océans* pour fournir des informations de base pour toutes les observations spécifiques et les données océaniques interopérables à l'appui du Jumeau numérique a déclenché des discussions sur l'interrelation entre l'hydrographie et l'océanographie. L'événement qui a

eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan a offert l'occasion de participer aux festivités des NU en présence du Secrétaire général des NU, António Guterres.

Maintenir les relations avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

36. L'OMM coopère activement en trio avec l'OHI et l'OMI pour la maintenance du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN), qui comprend les NAVAREA et les avertissements côtiers. Afin de consolider la coopération entre l'OHI, l'OMM et l'OMI, il convient de mentionner qu'après la longue pause due à la pandémie de COVID-19, en 2022, la réunion des trois Secrétariats OMI/OMM/OHI visait à renforcer la coopération sur la sécurité maritime et les questions liées aux océans, en mettant l'accent sur la fourniture appropriée d'informations sur la sécurité maritime en termes de couverture, de disponibilité, de bon déroulement et de numérisation future de ces services globaux.
37. Afin d'aborder l'aspect de la numérisation dans le cadre de la norme S-100, la contribution de l'OMM est consacrée à la production de spécifications de produits S-4xx, parmi lesquelles une attention particulière a été accordée aux spécifications S-413 Conditions météorologiques et des vagues et S-414 Observations météorologiques et des vagues.
38. La Commission des services de l'OMM (SERCOM), avec laquelle le Sous-comité du SMAN coopère étroitement, a créé le Sous-comité permanent du Service mondial d'information et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie (WWMIWS-SubC) pour surveiller et orienter la fourniture de RSM météo-océaniques en temps réel par le biais du réseau METAREA qui fournira des informations précieuses pour toutes les activités de levés hydrographiques en eaux libres.

Maintenir les relations avec l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)

39. L'OHI a conclu un protocole d'accord avec l'AIFM. Ce protocole d'accord permet à l'OHI de fournir des conseils et des commentaires au Secrétaire de l'AIFM, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux données bathymétriques sur lesquelles l'AIFM gère ses contrats dans la Zone. En mai 2022, la collaboration entre les deux organisations a abouti à un accord formel de soumission de données visant à fournir les données bathymétriques recueillies par les contractants de l'AIFM dans leurs zones de licence respectives pour inclusion dans les archives du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB).
40. L'AIFM prévoit d'apporter une contribution initiale de ~7 000 Go de données de sondeurs multifaisceaux (SMF) et de données auxiliaires, afin de contribuer aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et, à terme, au programme conjoint de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) de l'OHI et de la COI-UNESCO. Cette contribution initiale couvre l'arriéré d'environ 15 ans d'enregistrement de données de l'AIFM. À l'avenir, l'AIFM estime une contribution d'environ 750 Go de données bathymétriques chaque année. L'engagement de l'AIFM et les contributions de données qui en résultent sont importants pour combler les lacunes du maillage de la GEBCO dans les régions en eau profonde sous coordination AIFM.

Maintenir les relations avec d'autres organisations internationales et observatrices lorsque leurs agendas sont pertinents pour le programme de l'OHI

41. Le Secrétariat a contribué de manière proactive pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur les océans qui s'est tenue en juin 2022 à Lisbonne, au Portugal. L'OHI et l'Institut suédois de l'environnement de Stockholm ont organisé un événement parallèle très instructif qui a mis en lumière la façon dont l'hydrographie peut soutenir un large

éventail d'activités et aider les pays à développer l'économie bleue. Les participants ont appris comment les données des levés hydrographiques au Belize ont apporté des avantages mesurables et ont été utilisées pour éclairer les décisions concernant les câbles électriques, la cartographie de l'habitat côtier avec des herbiers marins, la mise en œuvre de mesures de résilience.

FIG et Conférence cartographique internationale

42. La Fédération internationale des géomètres (FIG) est un partenaire de longue date de l'OHI dans le débat durable sur les concepts de topométrie et leur applicabilité dans le domaine maritime. La FIG a été fondée le 18 juillet 1878, à Paris, par des délégués de sept associations nationales – Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Suisse – sous le nom de Fédération internationale des géomètres. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale (ONG) reconnue par l'ONU, représentant plus de 120 pays à travers le monde, qui vise à s'assurer que les disciplines topométriques et tous ceux qui les pratiquent satisfassent aux besoins des marchés et des communautés qu'ils servent.
43. La coopération entre l'OHI et la FIG a une longue histoire basée sur les domaines d'intérêt communs clairement démontrés par le fait que l'une des dix commissions de la FIG s'appelle *Hydrographie*. Depuis plusieurs décennies, l'éducation est un domaine de collaboration continue, avec le besoin reconnu d'élaborer et de maintenir des normes internationales de compétence pour les professionnels de l'hydrographie. Un protocole d'accord entre l'OHI et la FIG a été conclu en 2003 pour fournir un cadre à la poursuite de la coopération entre les deux organisations.
44. Lors de la FIG2022, le Secrétariat de l'OHI a fait une présentation intitulée « Le modèle universel de données hydrographiques S-100 : une approche révolutionnaire de la cartographie marine et des services maritimes ». En outre, à la FIG2022, des discussions ont porté sur les activités exécutées au cours de la dernière année avec la participation de certains membres à des ateliers et séminaires, la participation à la révision de la S-44 de l'OHI, les résultats de la Semaine du travail électronique 2021, les changements dans les membres IBSC de la FIG ainsi que les réunions de l'IBSC, l'évolution future de la Revue hydrographique internationale de l'OHI, ainsi que la nécessité de développer la portée croissante de l'hydrographie au sein de la FIG.
45. L'Association cartographique internationale (ACI) est un partenaire de longue date de l'OHI dans le débat durable sur les concepts cartographiques généraux et leur applicabilité dans le domaine maritime. L'organe principal de l'ACI est la Conférence cartographique internationale (ICC). Le sommet ICC 2021 comprenait la Conférence, où de nombreux articles scientifiques sur des questions liées à la cartographie ont été présentés tout au long de la semaine lors de sessions parallèles et une exposition cartographique, où diverses cartes et autres produits cartographiques des pays membres de l'ACI ont été présentés avec plusieurs exemples de cartes marines.
46. Dans le programme de la Conférence, des sessions consacrées à la cartographie marine ont été organisées par la Commission de cartographie marine de l'ACI, qui a pour président et vice-président les deux représentants de l'ACI au Comité international sur les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) de l'OHI/FIG/ACI. La Commission de cartographie marine de l'ACI a tenu une réunion parallèle à laquelle la délégation de l'OHI a été invitée. La réunion a porté sur les activités de la Commission et la nécessité de recruter des membres qui pourraient éventuellement devenir membres de l'IBSC.

47. La délégation de l'OHI a profité de l'occasion de sa participation pour discuter des améliorations à apporter à la collaboration future dans différents domaines tels que le renforcement des capacités, les infrastructures de données spatiales, l'IBSC et les expositions cartographiques.

Élément 1.2 Gestion de l'Information

48. L'infrastructure de gestion de l'information du Secrétariat et de l'OHI a été progressivement développée et améliorée au cours de la période considérée.
49. Le personnel informatique interne continue de compter sur une combinaison d'un membre du personnel dédié et d'environ un tiers temps d'un adjoint aux Directeurs, ainsi que sur l'assistance et les services fournis par plusieurs fournisseurs de services dans le cadre de contrats. Un nouveau défi consistait à fournir une infrastructure matérielle et logicielle mature pour les formats de réunion distants et hybrides. Des investissements ont été réalisés dans des caméras, des microphones, des haut-parleurs et des logiciels de production vidéo.
50. Des Etats membres contribuent en nature en hébergeant des applications telles que le DCDB (Etats-Unis), le Registre S-100 et le centre de formation en ligne de l'OHI (tous deux par la République de Corée). La maintenance opérationnelle du Registre S-100 par le Secrétariat, qui constitue la composante numérique de base du cadre S-100, occupe totalement le personnel expert désigné. Des outils numériques tels que le système d'inscription aux réunions en ligne et le système *formstack* permettant la gestion numérique des réponses des Etats membres aux lettres circulaires ne fonctionnent que grâce au soutien technique et opérationnel d'experts de projet du Japon et de la République de Corée.

Élément 1.3 Relations publiques et promotion

Communication numérique

51. La promotion des thèmes de l'OHI repose plus que jamais sur des supports numériques. Les médias sociaux tels que LinkedIn, Facebook et Twitter sont devenus des canaux de communication pertinents parallèlement au site Web de l'OHI. Le site Web de la Revue hydrographique internationale a fait l'objet d'une refonte complète, offrant maintenant des fonctionnalités considérablement étendues. L'utilisation de formats de VTC et hybrides pour les réunions organisées par le Secrétariat est devenue une pratique courante.

Journée mondiale de l'hydrographie

52. La Journée mondiale de l'hydrographie a été célébrée chaque année au cours de la période considérée, mais a dû être adaptée dans son format aux contraintes COVID.
53. Le Secrétariat a organisé diverses formes de communication, certaines en conjonction avec Monacology, une manifestation basée sur les sciences de la mer pour sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable et la Monaco Ocean Week. L'événement phare a été les célébrations de l'anniversaire de l'OHI le 21 juin 2021. Les célébrations à Monaco comprenaient des discours de participants de haut niveau tels que S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, S.E.M. Peter Thomson, envoyé spécial des Nations Unies pour les océans, la visite du navire-école de la marine italienne Amerigo Vespucci et

la présentation en direct de véhicules de levés autonomes modernes par les sociétés françaises iXblue et ECA.

54. La devise de l'année 2021 a été promue par la publication du livre de prestige intitulé *Un siècle de coopération internationale en hydrographie*. Le rédacteur en chef, M. Gilles Bessero, ancien directeur de l'OHI, a géré les contributions de plus d'une douzaine de co-auteurs pour finaliser cette importante publication en versions anglaise et française séparées de manière exceptionnelle. L'Allemagne a parrainé la production des exemplaires imprimés.
55. Le Secrétariat a consigné les principales activités de l'OHI dans la publication mensuelle du Bulletin hydrographique international, composé de brefs rapports des réunions, ainsi que dans la revue *Hydro International*.

Élément 1.4 Programme de travail & budget, Plan stratégique et suivi des performances

56. Cet élément du programme de travail concerne l'exécution du programme de travail de l'OHI, la structure et l'organisation futures de l'OHI et sa capacité à répondre aux besoins futurs.

Programme de travail & Plan Stratégique

57. La conduite du Programme de travail de l'OHI a été supervisée en permanence par le Conseil. Suite à l'approbation par la 2^{ème} Assemblée du Plan stratégique révisé, chaque point du Programme de travail a été associé aux Buts et cibles respectifs. Malgré les contraintes liées à la COVID, la plupart des tâches programmées ont été respectées. L'examen détaillé des points du Programme de travail de l'OHI abordés lors des réunions du Conseil a débouché sur des propositions concrètes de décisions et d'actions, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et approbation ultérieure.

Suivi des performances

58. La deuxième Assemblée a chargé le Conseil de suivre de près la pertinence et l'applicabilité des indicateurs de performance stratégique proposés et de les modifier si nécessaire (décision A2/20). Sous l'égide des présidents des comités responsables, le HSSC et l'IRCC ont mené un examen exhaustif des indicateurs proposés et ont soumis des propositions pour aval par le Conseil. Le rapport annuel de situation du suivi des performances est disponible dans l'annexe B du rapport annuel de l'OHI (publication P-7). Cette annexe comprend également un ensemble de SPI pour le Programme de travail 1 *Affaires générales* qui est basé sur les propositions faites par le Secrétaire général et avalisées par le Conseil.

Situation budgétaire et financière

59. Le Conseil a surveillé en permanence le budget et la situation financière en examinant les rapports annuels respectifs du Secrétaire général et en avalisant les prévisions budgétaires annuelles pendant la période inter-assemblée. Le Conseil a également avalisé les prévisions budgétaires pour la période 2023-2026 proposées par le Secrétaire général afin de soumettre à l'approbation de l'Assemblée la proposition A3 PRO 1.5.

60. La situation financière actuelle en avril 2023 fera l'objet d'un rapport distinct sur la base du rapport de la Commission des finances à la suite de la réunion de la Commission des finances la veille de l'Assemblée. (voir le futur document A.3/F/01 de l'Assemblée).

Elément 1.5 Services de secrétariat

61. Cet élément couvre la fourniture d'une gamme de services de secrétariat et d'autres services dont les Etats membres et les organisations parties prenantes concernées ont besoin.

Règlement du personnel

62. Comme indiqué régulièrement au Conseil, l'assurance maladie collective du Secrétariat de l'OHI et le régime permettant de satisfaire aux obligations de retraite du Secrétariat pour le personnel actif et retraité doivent être renégociés avec les assureurs compétents.
63. Une autre évolution inattendue du régime de travail du Secrétariat a été déclenchée par diverses contraintes résultant de la pandémie de COVID. Afin de respecter les mesures de confinement annoncées par les gouvernements français et de la Principauté de Monaco pour ralentir la propagation du virus, l'une des mesures préventives visant à minimiser le risque d'infection par des mesures pragmatiques a été l'introduction du télétravail pour permettre au personnel de travailler à domicile. Après deux ans de pratique, cet outil s'est avéré flexible et efficace pour la plupart des membres du personnel.
64. Ces trois éléments nécessitent une adaptation de la publication M-7 de l'OHI, Règlement du personnel. En conséquence, le Secrétariat a rédigé une version révisée de la M-7 qui met l'accent sur les adaptations à la nouvelle situation. La révision proposée a été discutée avec le Comité consultatif paritaire, soumise à la Commission des finances pour commentaires et sera présentée à l'Assemblée pour discussion et approbation au moyen de l'A3 PRO 1.5.

Effectifs

65. Pendant les deux tiers de la période considérée, le Secrétariat comptait 20 membres du personnel, auxquels s'ajoutaient trois experts détachés par les Etats membres pour travailler sur des projets spécifiques qui dépassaient les ressources du Secrétariat. L'effectif total est resté inchangé par rapport à la période précédente. Un poste est actuellement en attente de remplacement, mais la description de poste peut être redéfinie du travail administratif à la maintenance du système informatique.
66. Des changements importants ont été apportés au profil des membres du personnel permanent. Deux départs de traductrices n'ont pas été remplacés en interne. Au lieu de cela, le travail de traduction en espagnol est entièrement sous-traité à un traducteur externe compétent et le travail de traduction en français est en partie sous-traité à un traducteur externe et en partie effectué en interne par la traductrice en chef en poste qui coordonne également toutes les traductions internes et externes.
67. Compte tenu de l'évolution des nouveaux besoins en matière de prestation de services SIG hébergés par le Secrétariat, un expert spécialisé en SIG a été recruté à titre permanent. Son expertise est essentielle à la bonne fourniture des services de géodonnées thématiques regroupés sous le portail INtoGIS.
68. Les tâches d'enregistrement et de gestion opérationnelle pour le renforcement des capacités ont été concentrées sur un seul poste. Cela a permis d'embaucher une assistante

chargée des relations publiques et d'agréger en permanence le contenu pour tous les flux de médias numériques et imprimés desservis.

Experts détachés

69. Un expert professionnel du Service hydrographique et océanographique de Corée et un expert du Département hydrographique et océanographique des Gardes-côtes japonais ont été affectés au Secrétariat tout au long de la période. Un expert de la Direction de l'hydrographie et de la navigation du Pérou est détaché auprès du Secrétariat depuis janvier 2022.

Départs à la retraite, cessation de service et remplacements

70. Trois membres de longue date du Secrétariat ont pris leur retraite au cours de la période considérée. M. Daniel Menini, assistant en cartographie et arts graphiques, est parti en août 2021 après 38 ans de service, tout comme Mme Mary Paz Muro, traductrice en espagnol, après 29 ans de service. Mme Ghislaine Fauchois, responsable des finances et de l'administration, a pris sa retraite en septembre 2022 après 12 ans de service. Mme Perrine Sauveur, traductrice en français, a quitté le Secrétariat pour des raisons familiales après cinq ans en mars 2022. M. David Wyatt, adjoint aux Directeurs pour les levés et les opérations, est parti après neuf ans de service en août 2021. Il a été remplacé par M. Samuel Harper. M. Rémy Roquefort a rejoint le Secrétariat en tant qu'assistant services SIG & arts graphiques en octobre 2021.

Charge de travail

71. Les principales tâches du personnel administratif du Secrétariat concernent la gestion et la production de la documentation de l'OHI. L'augmentation drastique des VTC et des formats hybrides pour les réunions internes a ajouté un nouveau point de travail au personnel informatique. Un autre ajout vient avec les services SIG étendus hébergés par le Secrétariat et la coordination de la numérisation croissante de la tenue à jour des normes de l'OHI grâce à des applications Web telles que le Registre S-100 et la diversité des outils numériques connexes. La fourniture continue de tous ces services n'a été possible que grâce à l'assistance dévouée des experts professionnels détachés auprès du Secrétariat.
72. La charge de travail du Secrétaire général, des Directeurs et des adjoints aux Directeurs est restée très soutenue tout au long de la période considérée. Cela a été dû à la combinaison d'une charge supplémentaire induite par les contraintes liées à la COVID, d'un niveau accru de liaison avec d'autres organisations internationales et groupes de parties prenantes résultant de l'élargissement de la portée du programme de travail aux cibles des Buts 2 et 3 de la Stratégie de l'OHI, ainsi que de la participation active du personnel du Secrétariat à des projets limités dans le temps tels que la Promotion des femmes dans le domaine de l'hydrographie. Par conséquent, l'équipe de direction est sollicitée au maximum.

Élément 1.6 Conseil et Assemblée de l'OHI

Quatrième, cinquième et sixième réunions du Conseil

73. Pendant plus de deux ans, les activités de ce Conseil ont été organisées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La 2^{ème} Assemblée de l'OHI et la 4^{ème} réunion du Conseil de l'OHI, qui ont lancé cette période triennale, ont été virtuelles et abrégées. La 5^{ème} réunion s'est déroulée sous forme hybride virtuelle/en personne, et les membres du Conseil ont finalement pu se réunir en personne pour la 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI.
74. La principale référence pour toutes les activités du Conseil au cours de la période inter-assemblée a été les décisions de l'A-2 attribuées au Conseil. Malgré la pandémie de COVID, le Conseil a réalisé des progrès significatifs sur les points qui lui ont été confiés par l'Assemblée. Deux objectifs clés ont été prioritaires, premièrement, la mise en œuvre effective du Plan stratégique révisé et, deuxièmement, le lancement de la décennie de mise en œuvre de la fourniture de services S-100.
75. Dans le cadre de ses activités, le Conseil a produit un certain nombre de décisions ayant conduit à des orientations concrètes pour l'action du Secrétariat, du HSSC et de l'IRCC. L'examen détaillé des points du Programme de travail abordés lors des réunions du Conseil a abouti à des propositions concrètes de décisions et d'actions, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et approbation ultérieure.

Troisième Assemblée

76. La 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI devait initialement se tenir au lieu principal, l'Auditorium Rainier III à Monaco, du 25 au 28 avril 2023. Malheureusement, en raison de la présence continue du Centre COVID de la Principauté de Monaco à cet endroit et de l'incertitude quant à savoir si et quand cet arrangement cessera, le Secrétariat de l'OHI a dû procéder à la recherche d'un autre lieu.
77. La seule option raisonnable identifiée était le Grimaldi Forum de Monaco. Le Grimaldi Forum, étant un centre de conférence par nature, offre d'excellentes conditions pour la tenue de l'Assemblée et des expositions associées, mais le seul créneau disponible à proximité des dates initialement prévues est la période du 2 au 5 mai 2023, ce qui se traduit essentiellement par un décalage de l'événement d'une semaine.
78. Après mûre réflexion et en prévision de la charge supplémentaire substantielle non prévue pour les fonds de conférence de l'OHI, le Comité directeur a décidé que la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI se tiendra au Grimaldi Forum dans la Principauté de Monaco du 2 au 5 mai 2023.
79. Le Secrétariat de l'OHI est bien conscient des inconvénients et des difficultés que ce changement peut entraîner pour les Etats membres de l'OHI et tous les participants (organisations internationales, institutions nationales et parties prenantes de l'industrie), mais il est convaincu que ces changements de date et de lieu sont les meilleures dispositions pour le bon déroulement de l'Assemblée.